



LA CAGE

C O A C H I N G

CONDITIONS GÉNÉRALES

Version 2026 — Entrée en vigueur le 1er janvier 2026

ASBL AEME LA CAGE

Rue de Dave 89 · 5100 Jambes (Namur) · Belgique
info@lacagecoaching.be

ARTICLE 1 — DÉFINITIONS

Si vous êtes Membre chez La Cage Coaching ou que vous souhaitez le devenir, et que vous utilisez nos services ou produits, cela doit se faire selon des accords clairs et transparents. En vous inscrivant, vous déclarez avoir pris connaissance et accepter les présentes Conditions Générales ainsi que le Règlement d'Ordre Intérieur de La Cage Coaching, et vous engagez à agir conformément à ceux-ci. Les Conditions Générales et le Règlement d'Ordre Intérieur sont consultables à l'accueil du Club. Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2026 et sont valables pour tout nouvel abonnement souscrit à compter de cette date. D'autres conditions peuvent s'appliquer à des abonnements antérieurs.

La Cage Coaching : ASBL AEME La Cage (ci-après « Le Club »), dont le siège social est établi Rue de Dave 89, 5100 Jambes (Namur), Belgique, joignable à l'adresse électronique info@lacagecoaching.be, et les services et produits proposés sous le nom de La Cage Coaching.

Borne d'accueil : le point d'inscription et de gestion numérique disponible à l'accueil du Club. Vous pouvez vous y inscrire.

Badge d'accès / QR-Code : vous devez présenter votre badge personnel ou votre QR-Code accessible depuis l'application du Club pour accéder aux installations. Il est possible d'obtenir un badge physique qui vous sera facturé.

Club : l'endroit physique où La Cage Coaching propose ses activités de coaching, fitness et sports de combat, situé Rue de Dave 89, 5100 Jambes (Namur).

Contrat : le contrat conclu entre La Cage Coaching et le Membre lors de la souscription à un abonnement. Les présentes Conditions Générales ainsi que les conditions spécifiques aux Options choisies font partie intégrante du Contrat.

Date d'Entrée en Vigueur : la date à laquelle vous vous inscrivez chez La Cage Coaching. En cas d'application d'une offre promotionnelle avec semaines offertes, la date de début du paiement et de la période minimale d'engagement sera décalée à proportion du nombre de semaines offertes.

Hôte : l'employé(e) de La Cage Coaching qui assure la gestion du Club et l'accueil des Membres.

Membre : vous pouvez devenir Membre si vous êtes une personne physique âgée de 16 ans ou plus. La Cage Coaching peut vous demander de prouver, en déclarant votre identité, que vous êtes le propriétaire du badge ou du QR-Code, et de vérifier votre âge.

Option(s) : les services, produits ou équipements qui peuvent être acquis chez La Cage Coaching moyennant une cotisation supplémentaire en complément de l'abonnement de base (gel d'abonnement, option Invité, stages, etc.).

Période de 4 Semaines : une période de 4 semaines consécutives. Votre Contrat est divisé en périodes de 4 semaines consécutives chacune, la première période commençant à courir à la Date d'Entrée en Vigueur.

Période d'un an : une période composée de treize (13) Périodes de 4 Semaines.

Day Pass : forfait journalier permettant un accès unique au Club, achetable à l'accueil dès l'âge de 16 ans.

ARTICLE 2 — DEVENIR MEMBRE ET ACCÈS — DROIT DE RÉTRACTATION

a. Vous pouvez souscrire un abonnement selon l'une des manières suivantes : (i) à l'accueil du Club, en complétant le formulaire d'inscription à la borne d'accueil ; ou (ii) à distance, via le site internet de La Cage Coaching lorsque ce service est disponible. Vous pouvez procéder au paiement par carte bancaire, Bancontact, virement ou domiciliation SEPA.

b. Si vous vous inscrivez à distance, vous disposez d'un droit de rétractation, sans motivation, dans les 14 jours calendrier à compter de la date de votre inscription, conformément au Code de droit économique. Vous pouvez exercer ce droit par courriel à info@lacagecoaching.be, par courrier postal à l'adresse du siège, ou en utilisant le modèle de rétractation disponible en Annexe.

c. Ce droit de rétractation ne s'applique pas aux inscriptions effectuées physiquement à l'accueil du Club.

d. Si vous décidez de faire usage de votre droit de rétractation et que l'abonnement n'a pas été utilisé pendant cette période de 14 jours, cette annulation est gratuite. Si vous avez demandé expressément, par écrit, à utiliser les services du Club avant la fin du délai de rétractation, La Cage Coaching pourra conserver une partie du montant de l'abonnement versé au prorata (à savoir à partir de l'activation de l'abonnement jusqu'au jour de l'annulation, y compris les éventuels frais d'inscription). Vous serez remboursé dans les plus brefs délais, et au plus tard 14 jours après réception de votre demande d'annulation, en utilisant le même mode de paiement que celui initialement choisi par vous.

e. Vous ne pouvez pas exercer votre droit de rétractation à la borne d'accueil.

ARTICLE 3 — ABONNEMENT, DURÉE

a. La Cage Coaching propose différents types d'abonnement dont vous retrouverez tous les détails au sein du Club ou sur le site internet. La Cage Coaching ne garantit pas la disponibilité continue de toutes les formules : leur disponibilité peut être modifiée, suspendue ou supprimée à la seule discrétion du Club, sans que cela n'affecte les contrats en cours. Tous les types d'abonnement donnent un accès illimité au Club pendant les heures d'ouverture ainsi qu'aux cours collectifs proposés selon le planning. Les abonnements qui intègrent plusieurs éléments forment un package : les éléments individuels ne peuvent pas être résiliés séparément.

b. Lors de votre inscription, vous indiquez le type d'abonnement que vous voulez souscrire. Les formules disponibles sont les suivantes :

- Ultimate Flex — 69,99 € par Période de 4 Semaines : contrat à durée indéterminée sans engagement minimal, résiliable avec un préavis d'une Période de 4 Semaines.
- Ultimate 3 mois — 67,99 € par Période de 4 Semaines : engagement ferme et irrévocable de 3 mois, puis reconduction à durée indéterminée.
- Ultimate 6 mois — 63,99 € par Période de 4 Semaines : engagement ferme et irrévocable de 6 mois, puis reconduction à durée indéterminée.
- Ultimate 12 mois — 59,99 € par Période de 4 Semaines : engagement ferme de 12 mois, puis reconduction à durée indéterminée.
- Student (12 mois) — 49,99 € par Période de 4 Semaines : réservé aux personnes de moins de 21 ans sur présentation d'un justificatif en cours de validité, engagement ferme de 12 mois. La Cage Coaching peut suspendre la commercialisation de cette offre pour les nouvelles souscriptions lorsqu'un quota maximal est atteint au sein du Club, cette suspension n'affectant jamais les contrats en cours.

c. À l'issue de la période d'engagement initial d'un contrat à durée déterminée, l'abonnement est reconduit tacitement pour une durée indéterminée, avec un paiement toutes les Périodes de 4 Semaines.

d. Avec votre abonnement, vous pouvez accéder à l'application du Club (lorsqu'elle est disponible) pour la réservation des cours et la gestion de votre compte. Des mises à jour de l'application (par exemple à des fins de sécurité ou de correction de bugs) peuvent être nécessaires.

e. Si vous souhaitez découvrir le Club occasionnellement ou simplement l'essayer, vous pouvez acheter un Day Pass à l'accueil, dès l'âge de 16 ans. Le Day Pass confère un accès unique au Club pour la journée de son activation. Après l'achat d'un Day Pass, vous avez 7 jours pour l'activer.

f. Si vous décidez de changer de type d'abonnement à distance, vous avez le droit de vous rétracter, sans motivation, dans les 14 jours à compter de la date du changement, comme indiqué à l'Article 2.b. Dans ce cas, le changement sera annulé et vous retrouverez votre abonnement initial jusqu'à la fin du Contrat initial.

g. Toute modification du type d'abonnement entraîne la souscription d'un nouveau contrat, la date de prise d'effet étant celle de la souscription du nouvel abonnement.

ARTICLE 4 — OPTIONS, COACHING PERSONNEL ET ASSURANCE SPORTIVE

a. En complément du type d'abonnement, La Cage Coaching propose différentes Options dont les tarifs sont affichés à l'accueil du Club ou communiqués sur demande.

b. Assurance sportive obligatoire : une assurance sportive annuelle, d'un montant de 50,00 € à charge exclusive du Membre, est exigible dans le mois suivant l'inscription. En cas de défaut de paiement de cette assurance, le Membre est considéré comme non assuré pour la pratique sportive. Cette situation entraîne la résiliation unilatérale immédiate du Contrat par le Club. La Cage Coaching décline toute responsabilité pour les dommages corporels subis par le Membre non assuré, sauf en cas de dol ou de faute lourde imputable au Club ou à ses préposés.

c. Coaching personnel : si vous souhaitez bénéficier d'un coaching personnel, des séances peuvent être achetées à l'accueil du Club. Seuls les coachs agréés et référencés par La Cage Coaching sont autorisés à dispenser des prestations de coaching personnel au sein du Club. Ces professionnels sont soit employés par le Club, soit prestataires indépendants référencés.

d. Option Gel d'abonnement : les Membres souscrivant à une formule Ultimate 12 mois ou Student peuvent demander le gel de leur abonnement une (1) fois par année contractuelle, pour une durée maximale de trois (3) mois consécutifs. La demande écrite doit respecter un préavis de 4 semaines. Si le gel intervient pendant la période d'engagement ferme, la durée du Contrat sera prolongée d'autant. Pendant la durée du gel, les prélèvements SEPA sont suspendus et l'accès au Club est temporairement bloqué.

ARTICLE 5 — TARIFS ET PAIEMENT

a. Tous les types d'abonnement ont leur propre tarif et leurs propres conditions, affichés à l'accueil du Club ou sur le site internet.

b. Lors de l'inscription, des frais de dossier uniques et non remboursables de 30,00 € sont facturés. Si votre abonnement a expiré et que vous souhaitez redevenir Membre, ces frais d'inscription sont à nouveau dus.

c. Lorsque vous devenez Membre, les frais d'abonnement sont dus dès la Date d'Entrée en Vigueur. L'autorisation de débit par prélèvement SEPA prend effet au même moment. Tous les abonnements sont dus et exigibles par paiement anticipé.

d. Le premier paiement se fait par carte bancaire à l'accueil ou par paiement en ligne. Les paiements suivants sont effectués toutes les Périodes de 4 Semaines par prélèvement automatique SEPA, aux tarifs applicables à votre abonnement. Chaque prélèvement couvre une Période de 4 Semaines, soit treize (13) prélèvements par an. Par conséquent, une fois par an, il y a deux encaissements dans un même mois civil.

e. Si, pendant la durée du Contrat, vous ne souhaitez plus payer votre abonnement par domiciliation SEPA, vous pouvez l'indiquer au service clientèle du Club. Dans ce cas, la domiciliation sera bloquée et vous serez responsable du paiement ponctuel des montants dus, qui pourront être effectués par carte bancaire à l'accueil.

f. Si, pour quelque raison que ce soit, hormis la faute d'un tiers ou un dysfonctionnement technique, La Cage Coaching ne parvient pas à prélever votre paiement (solde insuffisant, annulation du mandat, etc.), la demande de prélèvement sera renvoyée à votre banque. Si vous ne respectez pas votre obligation de paiement, votre badge ou votre QR-Code sera bloqué jusqu'à régularisation.

g. Si l'obligation de paiement n'est pas respectée, un premier rappel gratuit vous sera adressé conformément à la loi, vous octroyant un délai de 14 jours calendrier pour régulariser votre situation. À l'expiration de ce délai et à défaut de paiement, vous serez en demeure. La Cage Coaching pourra alors externaliser la créance, et l'encours de la dette sera augmenté conformément à la loi de :

- Intérêts moratoires : ne pouvant excéder les intérêts au taux d'intérêt de référence majoré de huit points de pourcentage visés à l'article 5, alinéa 2, de la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement.
- Une indemnité forfaitaire conformément à l'article XIX.4, 2° de la loi du 4 mai 2023 : (i) 20 euros si le solde dû est inférieur ou égal à 150 euros ; (ii) 30 euros plus 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros ; (iii) 65 euros majorés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros, avec un maximum de 2 000 euros.

h. La Cage Coaching pourra également résilier le Contrat à la fin de sa durée, sans qu'aucune indemnité ne vous soit due pour cela. À la fin de la durée du Contrat, vous resterez redevable de toutes les cotisations impayées.

i. La Cage Coaching se réserve le droit de modifier les tarifs et/ou conditions après la fin de la période contractuelle. Vous en serez informé au moins un mois à l'avance, après quoi vous aurez la possibilité de résilier le Contrat sans frais, à condition de notifier votre résiliation par écrit (courriel ou lettre recommandée) dans les 4 semaines suivant l'annonce du changement, sous réserve d'un préavis d'au moins une Période de 4 Semaines. En l'absence de résiliation dans ce délai, les nouvelles conditions seront réputées acceptées. Les modifications de tarifs dues à des mesures publiques peuvent être appliquées immédiatement quelle que soit leur hauteur et ne donnent pas droit à résiliation.

j. Si vous n'utilisez pas le Contrat, il n'y aura pas de remboursement de votre cotisation, à l'exception des cas particuliers expressément stipulés aux présentes.

k. Les prix sont indiqués TVA incluse. La Cage Coaching se réserve le droit de reporter sur ces prix toute nouvelle taxe et augmentation de taux de TVA dès leur entrée en vigueur.

l. Vous acceptez de recevoir vos factures par voie électronique.

ARTICLE 6 — BADGE D'ACCÈS, QR-CODE ET INVITÉ

a. Lors de votre inscription, il vous est recommandé de télécharger l'application du Club (lorsqu'elle est disponible) afin d'y créer votre espace personnel et d'y activer votre QR-Code d'accès. Alternativement, un badge physique peut vous être délivré, moyennant une contribution. Ces deux moyens d'accès ne sont pas cumulables : l'activation du QR-Code désactive le badge physique et inversement.

b. Le badge et le QR-Code sont la propriété de La Cage Coaching et vous ne pouvez les utiliser que pour la durée du Contrat.

c. Le Contrat, le badge ou le QR-Code ne peuvent pas être transférés à un tiers. Il s'agit d'une adhésion strictement personnelle.

d. Pour tous les abonnements ne comprenant pas l'option Invité, vous n'êtes pas autorisé à amener une personne qui n'est pas Membre. Cette personne peut toutefois acheter un Day Pass à l'accueil.

e. Les présentes Conditions Générales et le Règlement d'Ordre Intérieur s'appliquent également aux Invités enregistrés, aux détenteurs d'un Day Pass et à toute personne accédant au Club. En votre qualité de Membre, vous êtes responsable de la manière dont sont utilisés le Contrat, le badge et le QR-Code, ainsi que de leur éventuelle utilisation abusive. Vous devez veiller à ce que vos Invités respectent les Conditions Générales et le Règlement d'Ordre Intérieur.

f. En cas de perte ou de vol de votre badge, vous pouvez en obtenir un nouveau à l'accueil du Club moyennant le paiement d'une contribution de 50,00 €. L'ancien badge est alors automatiquement désactivé. Dans l'intervalle, votre obligation de paiement reste en vigueur.

ARTICLE 7 — HEURES D'OUVERTURE ET ACCÈS EN HORAIRES SANS PERSONNEL

a. La Cage Coaching indique les heures d'ouverture du Club à l'accueil et sur son site internet. Il est possible, dans certains cas, que des heures d'ouverture différentes soient appliquées, notamment en cas d'accident, de jours fériés ou de force majeure.

b. La Cage Coaching est autorisée à modifier temporairement ou définitivement les heures d'ouverture (en tout ou partie) du Club, sur la base de raisons objectives. Un changement permanent n'est possible qu'à condition qu'il n'ait qu'une importance mineure par rapport au nombre total d'heures d'ouverture. Il s'agit dans tous les cas d'un écart allant jusqu'à deux heures avant ou après l'ouverture et/ou la fermeture.

c. Vous ne pourrez utiliser une modification d'heures d'ouverture pour résilier unilatéralement le Contrat, à moins que vous ne puissiez démontrer que vous êtes venu au Club pour au moins 50 % de vos visites à une heure à laquelle le Club n'est plus ouvert ; pour la détermination de ces 50 %, un minimum de 4 visites dans les 3 mois précédents s'applique. Dans ce cas, La Cage Coaching vous remboursera les sommes éventuellement payées en trop.

d. Fermetures temporaires : La Cage Coaching souhaite entretenir correctement ses installations et ne peut parfois éviter une fermeture temporaire ou partielle. Si le Club est dans l'impossibilité d'ouvrir pour une durée supérieure à 14 jours (travaux, force majeure), le Contrat sera prolongé gratuitement pour une durée équivalente à celle pendant laquelle La Cage Coaching n'a pas été en mesure de remplir ses obligations.

e. Si La Cage Coaching devait fermer définitivement le Club ou le transférer à un autre endroit, vous pourrez résilier gratuitement et sans préavis le Contrat à compter de la date de fermeture ou de déménagement.

ARTICLE 8 — COURS COLLECTIFS ET ACTIVITÉS ENCADRÉES

a. La Cage Coaching souhaite que son offre de cours soit toujours actualisée. Cela veut dire que les cours, leur contenu, leur type et leur horaire sont régulièrement adaptés. Occasionnellement, il peut arriver qu'un cours collectif soit annulé.

b. En ce qui concerne la modification des cours collectifs, l'Article 7.c s'applique par analogie.

c. Dans le cas des cours collectifs encadrés par un instructeur, vous pouvez utiliser les installations de manière illimitée pendant les heures d'ouverture. Seuls les Membres et Invités de 14 ans et plus peuvent participer aux cours collectifs. Un nombre maximum de participants s'applique à chaque cours, notamment pour des raisons sanitaires et de sécurité. La Cage Coaching ne garantit donc pas l'accès systématique aux cours collectifs. La Cage Coaching peut poser comme condition que les cours soient réservés préalablement (à l'accueil, via l'application ou sur le site internet).

ARTICLE 9 — DÉMÉNAGEMENT OU INCAPACITÉ MÉDICALE

a. Si vous déménagez et que votre nouvelle adresse se situe à plus de 30 km du Club, vous pourrez résilier prématurément votre Contrat, moyennant un préavis d'au moins une Période de 4 Semaines. Nous vous demanderons de prouver votre changement d'adresse en nous fournissant une copie de justificatif de domicile de moins de 3 mois.

b. La Cage Coaching espère que vous venez faire du sport en bonne santé. Pour toutes les formules d'abonnement, vous pouvez bénéficier de la possibilité de suspendre ledit abonnement pour des raisons médicales, sous réserve des conditions suivantes :

- l'affiliation ne peut être suspendue qu'après réception par La Cage Coaching d'un certificat médical valide (par courriel ou par courrier au service clientèle) attestant que le Membre est temporairement inapte à la pratique du sport ;
- le certificat médical indique qu'à partir du moment où il est envoyé au Club, au moins un (1) mois de suspension est nécessaire ;
- la suspension est effective à partir du moment de sa réception par La Cage Coaching et n'a pas d'effet rétroactif ;
- la suspension est pour une durée déterminée et se termine à la date indiquée sur le certificat médical fourni ;
- la suspension décale la durée de votre Contrat au prorata de la durée de la suspension ;
- des frais administratifs uniques de 5,00 € seront facturés pour le traitement de la suspension.

c. Si vous présentez un certificat médical attestant que vous ne pourrez plus faire de sport pendant une durée d'au moins 12 mois à partir de la date du certificat, La Cage Coaching résiliera votre abonnement à votre demande, à compter de la date de réception par le service clientèle de la demande à cet effet accompagnée du certificat médical.

ARTICLE 10 — RÉSILIATION DE L'ABONNEMENT

a. Si vous avez conclu un Contrat pour une durée d'engagement ferme (3, 6 ou 12 mois) avec paiement toutes les 4 semaines, vous pouvez le résilier au plus tard 4 semaines avant l'expiration de celui-ci. Si vous ne le faites pas, le Contrat sera prolongé pour une durée indéterminée et pourra ensuite être résilié à tout moment sans indemnité, sous réserve d'un préavis d'au moins une Période de 4 Semaines. Réciproquement, La Cage Coaching peut résilier le Contrat au plus tard 4 semaines avant l'expiration de celui-ci, et ensuite avec un préavis d'une Période de 4 Semaines.

b. Si vous avez conclu un Contrat Ultimate Flex (résiliable de manière flexible), vous pouvez le résilier à tout moment sans frais, compte tenu d'un délai de préavis d'au moins une Période de 4 Semaines. Réciproquement, La Cage Coaching peut résilier le Contrat avec un préavis d'une Période de 4 Semaines.

c. Vous pouvez résilier votre Contrat selon l'une des manières suivantes ; à l'accueil du Club, ou en envoyant un courriel à info@lacagecoaching.be (en indiquant votre nom, numéro d'adhésion et votre abonnement).

d. L'objectif de La Cage Coaching est de créer dans son Club un environnement où chacun respecte l'autre et se conforme aux règles en vigueur. Si vous ne vous conformez pas aux dispositions du Contrat, du Règlement d'Ordre Intérieur ou des présentes Conditions Générales, ou si vous adoptez un comportement jugé inacceptable (notamment violence, fraude, harcèlement, discrimination, consommation d'alcool, de drogues, de stupéfiants ou de produits dopants), La Cage Coaching peut vous refuser l'accès au Club et résilier unilatéralement le Contrat pour faute, avec effet immédiat. Le fait de souscrire à nouveau après une telle exclusion constitue une raison légitime de résiliation immédiate de la nouvelle souscription, à l'exception des frais d'inscription qui resteront acquis au Club.

e. Si vous permettez l'accès au Club à une autre personne en violation des présentes Conditions Générales ou du Règlement d'Ordre Intérieur (notamment en lui prêtant votre badge ou QR-Code personnel, ou en la faisant entrer avec vous sans qu'elle dispose de son propre titre d'accès), La Cage Coaching pourra vous facturer la valeur d'un Day Pass, ainsi qu'une pénalité forfaitaire de 150,00 € au titre des frais de traitement, et bloquer votre accès au Club jusqu'au paiement. En cas d'infractions répétées, La Cage Coaching est en droit de résilier votre Contrat.

f. Clause de réciprocité : si vous pouvez démontrer que La Cage Coaching ne respecte pas sérieusement ses obligations contractuelles et seulement si vous en informez le Club par lettre recommandée dans les 7 jours suivant la constatation de cette violation, La Cage Coaching s'engage, à défaut d'y remédier dans un délai raisonnable, à résilier immédiatement le Contrat et, le cas échéant, à réparer les dommages subis.

g. Tout autre moyen de résiliation de votre part que ceux mentionnés aux Articles 9.b, 9.c, 10.a, 10.b et 10.c, tels que la résiliation unilatérale des paiements par Période de 4 Semaines, sera considéré comme une résiliation illégale du Contrat. Dans ces cas, toutes les cotisations restent dues. Si vous ne payez pas ces cotisations volontairement, La Cage Coaching pourra faire appel à un bureau de recouvrement pour recouvrer les sommes dues, l'Article 5.g s'appliquant alors.

ARTICLE 11 — RISQUES ET RESPONSABILITÉ

a. La pratique d'un sport, et a fortiori des sports de combat et de la musculation, s'accompagne de risques. Si vous utilisez les installations, vous devez pouvoir évaluer vous-même ce dont vous êtes capable. La Cage Coaching n'offre pas d'accompagnement actif systématique par du personnel au sein du Club. Vous pouvez avoir recours à un coach personnel agréé par le Club ou vous baser sur les astuces et conseils dispensés dans les cours collectifs. Vous restez toujours responsable de la manière dont vous faites du sport et des choix que vous faites à cet égard. L'utilisation des installations est à vos propres risques. En cas de doute sur votre condition physique, il est recommandé de demander l'avis d'un médecin ou d'un spécialiste.

b. La Cage Coaching et ses employés ne sont pas responsables des dommages matériels ou immatériels consécutifs à un accident ou une blessure dont vous êtes la victime dans le Club ou lors de l'usage des équipements, à l'exception des dommages corporels causés par les actions ou omissions fautives de La Cage Coaching, et sauf dol ou faute lourde.

c. Il est conseillé aux Membres et à leurs Invités de ne pas apporter d'objets de valeur dans l'enceinte du Club et de souscrire une assurance personnelle pour leurs effets personnels. La Cage Coaching met à disposition des casiers (dans les vestiaires sans vidéosurveillance) que vous devrez fermer solidement avec votre propre cadenas de qualité. L'utilisation des casiers est à vos propres risques. La Cage Coaching n'est pas en mesure d'accepter les dépôts d'espèces, de produits de luxe, d'électronique (ordinateur portable, téléphone mobile), de bijoux, de montres et de tout bien d'une valeur supérieure à 250 euros. Il vous appartient de retirer vos effets personnels du casier lorsque vous quittez le Club. La Cage Coaching décline toute responsabilité pour les dommages, pertes ou vols de vos effets personnels, à l'exception des cas causés intentionnellement ou par négligence grave de la part du Club ou de ses préposés.

d. Casiers : les casiers sont strictement réservés à la durée de la séance. Les casiers demeurant verrouillés après la fermeture seront vidés par le personnel. Les effets personnels seront conservés pendant 10 jours avant d'être cédés ou détruits.

e. Politique anti-dopage : La Cage Coaching applique une politique de tolérance zéro concernant la possession, la consommation ou la distribution d'alcool, de drogues, de stupéfiants et de produits dopants. Toute présence sous influence entraînera le refus immédiat d'accès, l'exclusion définitive et la résiliation du Contrat pour faute grave, sans droit à remboursement.

f. Responsabilité matérielle du Membre : le Membre s'engage à utiliser le matériel du Club en bon père de famille. En cas de manquement avéré, les indemnités compensatoires suivantes pourront être réclamées :

- Matériel non rangé ou port de chaussures inadaptées sur le tatami : 50,00 €.
- Perte du badge d'accès ou de la clé de casier : 50,00 €.
- Dégradation volontaire du matériel : 150,00 € (plus frais de réparation réels sur devis).

- Fraude à l'accès (cession du badge personnel à un tiers) : 150,00 € et résiliation immédiate du Contrat.

g. L'entrée, l'utilisation, le stationnement, l'entreposage ou l'abandon au sein du Club de tout vélo à assistance électrique, engin de déplacement personnel motorisé, trottinette (électrique ou non), ou de tout équipement similaire sont strictement interdits, y compris la recharge de leur batterie. Cette interdiction s'applique à l'ensemble des espaces du Club (vestiaires, espaces communs, zones d'entraînement).

ARTICLE 12 — RÉCLAMATIONS

a. La Cage Coaching met tout en œuvre pour servir tout le monde. Si vous avez une réclamation, vous pouvez dans un premier temps vous adresser à l'Hôte du Club et ensuite au service clientèle par courriel à info@lacagecoaching.be. Si votre plainte reste sans effet, merci de vous référer à l'Article 17 ci-après.

b. Si La Cage Coaching ne remplit pas une obligation contractuelle, la partie concernée doit en informer le Club au moyen d'un support durable dans les 30 jours calendaires après avoir pris connaissance du manquement. Si le manquement signalé n'est pas corrigé dans les 30 jours calendaires suivant la réception de la mise en demeure, la personne concernée a droit à une indemnisation forfaitaire. Si le préjudice subi est quantifiable en argent, cette indemnisation s'élève à 10 % de ce montant avec un minimum de 25,00 € et un maximum de 75,00 €. Dans le cas où le préjudice ne pourrait être valorisé en argent, l'indemnisation forfaitaire s'élèvera à 25,00 €.

ARTICLE 13 — DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

a. Pour l'exécution de votre Contrat, La Cage Coaching collecte et dispose de certaines de vos données à caractère personnel. Le Club traite vos données de manière appropriée et prudente, dans le cadre de la loi et de la réglementation applicables, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 — RGPD).

b. Responsable du traitement : l'ASBL AEME La Cage, Rue de Dave 89, 5100 Jambes (Namur), joignable à info@lacagecoaching.be.

c. Finalités : les données sont traitées pour les besoins de l'exécution du Contrat (gestion administrative, facturation, contrôle d'accès, suivi sportif et communication avec le Membre).

d. Durée de conservation : les données sont conservées pour la durée de la relation contractuelle, augmentée des délais légaux de prescription (10 ans pour les documents comptables, conformément au droit belge).

e. Pour assurer la sécurité des personnes et des biens dans le Club, La Cage Coaching utilise un système de sécurité innovant disponible 24 heures sur 24 avec intercom. La vidéosurveillance se limite à la salle de sport et n'est pas présente dans les toilettes, douches et vestiaires. Le fonctionnement, l'utilisation, les règles et les garanties sont définis dans la charte caméras disponible sur demande.

f. Droits du Membre : vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition au traitement de vos données, en s'adressant à info@lacagecoaching.be. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD), Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles — contact@apd-gba.be.

g. Si vous ne souhaitez pas être démarché par téléphone, vous avez le droit de vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Ne m'appellez plus ! » sur www.dncm.be.

ARTICLE 14 — MODIFICATION DES DONNÉES

a. Toute modification de votre situation personnelle (adresse, coordonnées bancaires, téléphone, courriel) doit être signalée sans délai au service clientèle via votre espace personnel ou par courriel à info@lacagecoaching.be.

b. En cas de non-transmission de ces modifications, et lorsque La Cage Coaching doit engager des frais pour connaître les nouvelles données personnelles, ces frais seront à la charge du Membre.

ARTICLE 15 — RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

a. Le Membre est informé que La Cage Coaching a établi un Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) disponible à l'accueil du Club et sur demande, lequel règlement peut également être consulté sur le site internet.

b. La Cage Coaching peut à tout moment refuser l'accès au Club aux personnes dont le comportement est contraire au R.O.I.

c. En sus du R.O.I., La Cage Coaching peut implanter des règles sanitaires additionnelles afin de respecter les consignes des autorités compétentes. Dans ce cas, le Club peut refuser l'accès à toute personne dont le comportement viole les règles sanitaires ; tout acte contrevenant pouvant donner lieu à une exclusion immédiate conformément à l'Article 10.d.

d. En cas de conflit entre les présentes Conditions Générales et le Règlement d'Ordre Intérieur, les Conditions Générales priment.

ARTICLE 16 — COORDONNÉES DU SERVICE CLIENTÈLE

a. Les coordonnées du service clientèle de La Cage Coaching sont les suivantes :

- Courriel : info@lacagecoaching.be
- Adresse postale : ASBL AEME La Cage, Rue de Dave 89, 5100 Jambes (Namur), Belgique
- Accueil physique : aux heures d'ouverture du Club

b. Vous pouvez également procéder à certains ajustements par vous-même via votre espace personnel en ligne.

ARTICLE 17 — DROIT APPLICABLE ET LITIGES

a. Seul le droit belge s'applique aux présentes Conditions Générales et à tous les Contrats conclus par ou avec La Cage Coaching.

b. Tous les litiges concernant le Contrat conclu entre le Membre et La Cage Coaching seront examinés par le juge compétent de l'arrondissement judiciaire de Namur.

c. La Cage Coaching accepte également le règlement extrajudiciaire des litiges par le Service de Médiation pour le Consommateur, si vous souhaitez, en tant que Membre, faire appel à lui. Les coordonnées du Service de Médiation pour le Consommateur sont :

North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 bte 1, 1000 Bruxelles

Tél. : +32 2 702 52 20 — contact@mediationconsommateur.be

Site internet : www.mediationconsommateur.be

d. Nullité partielle : la nullité de l'une des clauses des présentes Conditions Générales n'entraîne pas la nullité des autres dispositions. La clause invalide sera remplacée par une disposition valide reflétant au mieux l'intention économique initiale des parties.

ACCEPTATION DU CONTRAT

Le Membre reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et du Règlement d'Ordre Intérieur, et en accepte l'intégralité des termes.

LE MEMBRE	LE CLUB
<i>Nom, prénom, date et signature</i>	<i>ASBL AEME La Cage — signature & cachet</i>

ANNEXE — MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

La rétractation n'est possible que dans les 14 jours suivant votre inscription à distance. Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter de votre contrat d'abonnement souscrit à distance, à l'adresse suivante :

- Courriel : info@lacagecoaching.be
- Voie postale : ASBL AEME La Cage, Rue de Dave 89, 5100 Jambes (Namur), Belgique

Par la présente, je vous notifie ma rétractation du contrat portant sur l'abonnement ci-dessous :

Date de souscription :

N° d'adhérent :

Nom :

Prénom :

Courriel :

Adresse :

Code postal & ville :

Fait à :

Le :

Signature obligatoire (en version papier) :